

**PROJET CONVENTION DE PARTENARIAT**  
**ENTRE LA VILLE D'EPERNAY**  
**ET BEC CONSTRUCTION CHAMPAGNE**  
**Dans le cadre du Club des Partenaires de l'Avenue de Champagne 2017**

**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

**La Ville d'Epernay**, N° Siret 21510212000015 / Code APE 751 A, sise au 7 bis, avenue de Champagne B.P 505 - 51 331 Epernay cedex (Marne), représentée par Monsieur Franck LEROY, Maire d'Epernay, en vertu de la délibération du Conseil municipal du 23 mai 2017, délibération n°...,

ci-après dénommée "**la Ville d'Epernay**"  
d'une part ;

et

**BEC Construction Champagne**, n° de siret 4417590650028, site ZA des Terres Rouges BP 286 - 51 208 Epernay (Marne), représenté par Stéphane RIGAUD, en sa qualité de Directeur général, dûment habilité à l'effet des présentes,

ci-après dénommé "**BEC Construction**"  
d'autre part ;

**IL EST PREALABLEMENT EXPOSE QUE :**

A l'initiative de la Ville d'Epernay, le Club des Partenaires de l'Avenue de Champagne a été créé pour fédérer des acteurs, renforcer leur notoriété et développer deux manifestations culturelles récurrentes sur un site unique : la Soirée blanche du 14-Juillet et les Habits de Lumière.

A l'occasion de la fête nationale, une « Soirée blanche » unique et participative est proposée sur l'avenue de Champagne, avec un concert pique-nique et un feu d'artifice.

A la veille des Fêtes de fin d'année, les Habits de Lumière proposent aux visiteurs trois jours de festivités, trois temps forts autour du vin effervescent et de l'art de vivre à la champenoise. Cette fête culturelle mène le public de surprises en découvertes au cœur de la ville. Les animations sont accessibles à tous : elles sont gratuites et, le plus souvent, proposées en extérieur, sur la voie publique. Le vendredi et samedi, dès 18h30, deux soirées de mises en lumière sont rythmées par des installations artistiques, des spectacles d'art de rue, un feu d'artifice, des animations musicales et des bars à champagne. Le samedi, la gastronomie est à l'honneur avec les Habits de Saveurs et le Rendez-vous gourmand des enfants. Des démonstrations et dégustations sont réalisées à proximité du marché traditionnel. Le dimanche, une parade de véhicules anciens complète les animations.

Les Habits de Lumière célèbrent leur dix-huitième anniversaire les 8, 9 et 10 décembre 2017.

Afin de contribuer au développement et à la diffusion de ces événements, l'entreprise BEC Construction a souhaité s'associer à la Ville d'Epernay.

## **IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

### **Article 1 : Objet**

La présente convention définit les termes du partenariat entre la Ville d'Epernay et l'entreprise BEC Construction dans le cadre du Club des Partenaires de l'Avenue de Champagne 2017.

### **Article 2 : Obligations des parties**

**BEC Construction** s'engage à :

- ✓ apporter une contribution financière en tant que "Partenaire Officiel" à l'organisation des manifestations de la Soirée blanche du 14-Juillet et des Habits de Lumière, sous forme de prise en charge de factures à hauteur de 7 500 € (sept mille cinq cents euros).

A cette fin, BEC Construction désigne Stéphane Rigaud, Directeur Général, comme interlocuteur privilégié dans le cadre de la présente convention.

**La Ville d'Epernay** s'engage à :

- ✓ Réserver 50 places pour l'entreprise BEC Construction en tant que "Partenaire Officiel" pour la « Garden party » organisée par la Ville dans les jardins de l'Hôtel de Ville, le mardi 11 juillet 2017 ;
- ✓ Lors de la « Garden Party », faire apparaître le logo du partenaire sur des roll-ups disposés à l'entrée du parc de l'Hôtel de Ville et près du cocktail ;
- ✓ Publier sur le Facebook « Avenue de Champagne » et sur les différents réseaux sociaux de la Ville (Twitter, Instagram, Pinterest) la photo prise lors de la cérémonie de signature ;
- ✓ Relayer certaines informations non commerciales de l'entreprise sur la page Facebook « avenue de Champagne » ;
- ✓ Attribuer 6 places pour un spectacle en « package VIP » au Millesium (date à définir) ;
- ✓ Organiser un petit déjeuner au Millesium pour assister au montage d'un spectacle (pour une trentaine de personnes, modalités à définir) ;
- ✓ Réaliser une publicité faite spécialement pour les partenaires avec leur niveau de partenariat et leur logo diffusée dans un journal local ;
- ✓ Inviter le partenaire à la projection en avant première du film retour sur les Habits de lumière, au cinéma le Palace, en début d'année.

### **Actions spécifiques dans le cadre de la Soirée blanche du 14-Juillet :**

- ✓ Faire apparaître le logo du partenaire au dos du programme « Voi(x)là l'été » sur le visuel de la Soirée blanche du 14-juillet (impression de 25 000 programmes et diffusion dans les lieux touristiques - durée de vie du support : 2 mois);
- ✓ Afficher le logo du partenaire sur les supports en ligne (réseaux sociaux, site internet de la Ville) ;
- ✓ Faire apparaître le logo du partenaire avec visuel de la Soirée blanche du 14-juillet sur le bus à Epernay (sous réserve de disponibilité) et sur les affiches diffusées à Epernay et en région ;

- ✓ Faire apparaître le logo sur des banderoles placées près du feu d'artifice et sur les supports près de la scène ;

**Actions spécifiques dans le cadre des Habits de Lumière :**

- ✓ Faire apparaître le logo du partenaire sur les dépliants d'appel d'été (15 000 exemplaires) et diffusion dans les lieux touristiques et dans les salons spécialisés ;
- ✓ Faire apparaître le logo du partenaire sur les programmes (25 000 exemplaires) et diffusion dans les lieux touristiques ;
- ✓ Afficher le logo du partenaire sur les supports en ligne (réseaux sociaux, site internet de la Ville et de la manifestation), sur le teaser de la manifestation et sur la vidéo réalisée à l'issue des Habits de Lumière ;
- ✓ Faire projeter le teaser Habits de Lumière lors des séances programmées au cinéma le Palace d'Epernay, à partir de mi-novembre (date à confirmer) ;
- ✓ Insérer 1/3 page dans le programme (25 000 exemplaires) ;
- ✓ Faire apparaître le logo du partenaire sur le visuel de la manifestation étant affiché sur des grands formats dans la rue : panneaux 2m<sup>2</sup> JC Decaux (plusieurs semaines à Epernay) et sur certains bus à Epernay ; affiches diffusées dans des commerces de la Marne ;
- ✓ Afficher le logo du partenaire dans la presse régionale et nationale (insertions publicitaires, relations presse) - campagne médiatique nationale ;
- ✓ Faire apparaître le logo sur le générique final du son et lumière : une douzaine de projections "grand public" (nombre à confirmer) par soirée (environ 45 000 spectateurs sur l'avenue de Champagne) ;
- ✓ Afficher le logo du partenaire sur des banderoles lors de certains événements de la manifestation (feu d'artifice) ;
- ✓ Réserver au nom de BEC Construction 4 entrées VIP, utilisables lors de la soirée d'inauguration à l'Hôtel de Ville, le vendredi 8 décembre 2017.

*Ces cartons sont nominatifs et valables chacun pour 2 personnes. Ils doivent être présentés et une pièce d'identité pourra également être demandée.*

- ✓ réserver au nom de BEC Construction 4 entrées VIP, donnant accès à une réception privée d'une Maison de Champagne participante le vendredi 8 décembre 2017 (sous réserve que cette réception ait lieu).

*Ces cartons sont nominatifs et valables chacun pour 2 personnes. Ils doivent être présentés et une pièce d'identité pourra également être demandée. Toute sortie d'une réception est définitive. Pour des raisons de sécurité, la Maison pourra être amenée à différer l'accès à leurs locaux en cas de forte affluence. La Ville d'Epernay ne pourra être tenue responsable en cas d'un refus éventuel de la Maison.*

A cette fin, la Ville d'Épernay désigne M. Damien BOVE, Chargé de promotion et d'événement, et Mme Séverine ADAM, Directrice de la Communication comme interlocuteurs privilégiés afin de permettre et d'assurer le dialogue dans le cadre de la présente convention.

### **Article 3 : Durée et terme de la convention**

La présente convention prend effet à compter de la signature des présentes. Elle s'achèvera à l'issue de l'opération, le 31 décembre 2017.

### **Article 4 : Communication**

En matière de publicité, chacune des parties s'efforcera de respecter l'esprit général de la manifestation et observera scrupuleusement les mentions obligatoires.

Les deux parties se partageront les éléments (mentions légales) nécessaires à la communication et à la promotion du partenariat.

### **Article 5 : Modalités de paiement**

BEC prendra en charge des factures de la manifestation Habits de Lumière à hauteur de 7 500 € (sept mille cinq cents euros).

### **Article 6 : Résiliation**

En cas de non-respect des obligations, ou de l'inexécution de tout ou partie de la présente convention, les parties s'efforceront de trouver une solution à l'amiable permettant de préserver les objectifs énumérés au sein de la présente convention.

Au cas où toute conciliation s'avèrerait impossible, la partie qui entend invoquer à l'encontre de l'autre une faute ou une inexécution des clauses de la présente, devra la mettre en demeure de remédier à sa carence par lettre recommandée avec accusé de réception. Passé un délai d'une semaine, le contrat pourra être résilié après constatation de la carence par simple lettre recommandée avec accusé de réception. Les conséquences de la résiliation seront à la charge de la partie défaillante.

### **Article 7 : Annulation**

La résiliation peut intervenir dans deux cas :

- faute grave ou de non respect de la présente convention par l'une des parties ;
- cessation d'activités de l'une des parties.

Toute autre annulation du fait de l'une des parties entraînerait, pour la partie défaillante, l'obligation de verser à l'autre partie une indemnité correspondant aux frais effectivement engagés par la partie lésée, sur justificatif.

### **Article 8 : Règlement des litiges**

Les parties contractantes s'engagent, en priorité, à résoudre tout litige qui viendrait à survenir entre elles, par voie amiable. Les litiges qui pourraient s'élever entre les parties au sujet de l'exécution de la présente convention, seront soumis à la juridiction compétente.

### **Article 9 : Acceptation**

Chacune des parties reconnaît avoir pris connaissance de la présente convention, en accepte expressément la teneur, et s'oblige à l'entière exécution des charges et conditions qui y sont insérées.

### **Article 10 : Election de domicile**

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile à leurs adresses respectives, susmentionnées en tête des présentes.

\*\*\*

La présente convention comporte cinq (5) pages et est rédigée en quatre (4) exemplaires originaux dont deux exemplaires pour chacune des Parties, à....., le.....2017.

\*\*\*

Cachet de La Ville d'Épernay

Cachet de BEC Construction Champagne

---

Pour le **Maire ou l'un de ses  
représentants**  
Monsieur Franck LEROY  
ou Jacques FROMM  
(*Signature*)

---

Pour le **Directeur général**  
Monsieur Stéphane RIGAUD  
(*Signature*)